

28.06.2011

Communiqué de presse : Peu de lumière au bout du tunnel

Résolution du Comité Agricole du Parlement européen offre des petites lueurs d'espoir - l'avenir du marché laitier reste cependant incertain

Il a fallu longtemps pour le Comité agricole du Parlement européen de parvenir à un compromis sur la réforme de la politique laitière. Le résultat d'hier présente des graves lacunes, mais il était également évident que le travail politique de l'EMB a porté des fruits. Des lueurs d'espoir sont l'obligation des contrats de livraison partout dans l'UE et l'introduction d'un système d'établissement des rapports sur les données de livraison. Il est extrêmement problématique que des coopératives sont exemptées des régulations importantes et que des formules de prix nébuleuses pour des contrats entre producteurs et transformateurs seront autorisés.

Bruxelles / Hamm, 28.06.2011 : Le président de l'European Milk Board (EMB) Romuald Schaber résume l'opinion des producteurs de lait européens sur la décision du Comité agricole en quelques phrases en disant : « On peut voir des approches qui montrent que le travail politique des producteurs de lait n'étaient vain car une petite partie des revendications de l'

EMB était intégrée dans la résolution. Mais le résultat final du vote du Comité agricole du Parlement européen n'est pas propre à faire face aux défis du marché laitier. Les décisions actuelles du Comité agricole ne peuvent pas empêcher la prochaine crise. »

Petites lueurs d'espoir

L'EMB juge positif l'introduction prévue d'un système d'établissement des rapports qui devra transmettre des données sur les volumes et les prix des achats de lait aux institutions nationales. « Cela permet la surveillance du marché et il est indispensable d'élargir ce système afin d'établir une agence européenne de régulation » dit Romuald Schaber. « De plus l'agence de régulation devra déterminer des coûts complets de la production dans l'UE et basé sur ces informations elle devra établir une fourchette du prix de lait ».

L'EMB est également favorable d'un autre enjeu : la Commission européenne voulait laisser aux pays membres le soin d'introduire des contrats obligatoire ou pas. Le Comité agricole cependant a décidé de déclarer que les contrats devront être valables partout dans l'UE. « Même s'il faut améliorer les conditions des contrats, le fait qu'ils sont valable partout dans l'UE c'est un bon point de départ. Car ainsi le marché commun est renforcé par des règles communes et des conditions similaires qui s'appliquent à tous les producteurs. « Ainsi on réduit le risque de montrer les producteurs l'un contre l'autre est ainsi » ajoute le président de l'EMB.

Le fait que les limites nationales de regroupement pour des organisations de producteurs sont augmentées de 33%, comme proposé par la Commission européenne, à 40%, comme proposé par le Comité agricole, peut être attribué au travail politique de l'EMB. La limite de 3,5% du regroupement à l'échelle européenne ne satisfaisait pas aux conditions sur le marché. « Les laiteries continuent à se fusionner pendant que ce limite de 3,5% est un obstacle grave aux producteurs de lait. Ainsi des négociations à un pied égal ne sont pas possibles » explique Romuald Schaber.

Décisions problématiques

La décision d'exempter des coopératives de l'obligation de fixer des prix avec leurs producteurs est extrêmement insatisfaisante. Elles sont toujours dans une situation confortable et peuvent informer des producteurs des prix de lait quelques semaines après les producteurs ont fourni leur lait. Dans beaucoup de pays membres de l'UE plus de la moitié des producteurs de lait sont des membres des coopératives. « Ils souffrent ainsi que leurs collègues qui fournissent des laiteries privées des prix très bas – mais ils n'ont pas la possibilité de changer leur situation dans les négociations avec leurs coopératives » dit Schaber.

Mais même si on peut négocier des contrats on n'a pas forcément échappé des prix bas parce que les conditions des contrats définies par le Comité agricole sont encore dans les limbes. « On peut fixer un prix entre les transformateurs et les producteurs, mais il ne le faut pas. Le Comité agricole a prévu des formules des prix nébuleuses ou la prise en considération du développement du marché – ça veut dire un billet gratuit de faire baisser des prix pour les producteurs qui ont une position faible sur le marché » dit Anton Sidler, membre français du comité directeur de l'EMB, expliquant un autre point critique important. Les producteurs de lait sont également déçus que l'accouplement des prix aux coûts complets de production ne soit pas mentionné dans la résolution.

Les organisations interprofessionnelles sont également un point critique. Selon la résolution du Comité agricole plusieurs acteurs du marché laitier devront agir ensemble. Anton Sidler dit : « On créera un tigre de papier sans compétences. L'exemple de la Suisse montre clairement qu'une telle institution n'a pas des effets positifs sur le marché »

Malgré des décisions insatisfaisantes du Comité agricole la résignation n'est pas une solution pour l'EMB. « Nous, les producteurs de lait, rappelleront la politique fortement que les décisions sont encore dans les limbes et qu'elles ne peuvent pas empêcher une autre crise sur le marché laitier. Dans l'avenir on continue à remettre des propositions constructives pour le bien des consommateurs et des producteurs de lait et de promouvoir le regroupement des producteurs de lait sur le terrain » dit Romuald Schaber mettant en exergue l'approche de l'EMB. Son homologue français Anton Sidler ajoute : « Nous devons et nous allons avoir, ensemble avec des autres groupes de la société civile, beaucoup de persévérance politique. Nous devons cela à l'agriculture, aux consommateurs et à nos familles. »

Contact :

EMB office de presse : Silvia Däberitz (DE, EN, ES): 0049 2381 4361 200

[<<< back](#)